REGLEMENT DU VIDE GRENIER

1 – L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.

2 – Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.

3 – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

4 – L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.

5 – La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

6 – L'installation s'effectue entre 07h00 et 09h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 17h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.

7 – L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 9h30 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.

8 – Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.

9 – Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.

10 – Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 09h00 à 17h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.

11 – Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du parc des sports de St-Bugan.

12 – Le règlement par chèque et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.

13 – Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.

14 – Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le Vendredi 24/04 à 17h00.

15 – Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.

16 – Le repas du midi n'est pas pris en charge par l'organisation. Merci de prendre vos dispositions.

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

Mention « lu et approuvé »
Signature :